Nations Unies E/CN.6/2015/NGO/97

Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-neuvième session
9-20 mars 2015
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités et la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.

14-65423X (F)

Merci de recycler

Déclaration

La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités se joint aux voix qui s'élèvent dans le monde entier, à l'occasion de l'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à près de 20 ans de mise en œuvre, pour mettre en évidence les écueils actuels qui sont susceptibles de l'entraver, en particulier dans les domaines critiques de la violence à l'égard des femmes et des filles et la pauvreté et leurs impacts sur l'éducation et la formation.

Il n'est un secret pour personne que l'éducation des femmes et des filles est essentielle pour le développement de la société; « l'éducation est un droit de l'homme... un moyen essentiel d'atteindre les objectifs d'égalité, de développement et de paix » et « les femmes ne pourront prendre une part plus active au changement que si l'égalité d'accès...leur sont assurées » (par. B.69 de la Plate-forme d'action de Beijing).

Nous savons que la violence à l'égard des femmes et des filles s'inscrit dans un continuum et qu'elle influe directement sur leur santé, leur éducation, leur sécurité économique et leur bien-être.

De nos jours, l'éducation des femmes et des filles est en proie aux effets néfastes de la pléthore d'exemples de discrimination et de violence, y compris l'absence de financement pour l'éducation des filles, le mariage précoce et forcé, le travail des enfants, la pauvreté, l'absence de services d'assainissement adéquats, la violence sexuelle et le harcèlement en milieu scolaire et dehors, y compris le viol utilisé comme arme de guerre ainsi que les enlèvements et les tentatives d'assassinats orchestrés par des groupes terroristes.

Comme la Déclaration et le Programme d'action de Beijing l'ont si profondément exprimé, pour résoudre ces questions, les États Membres doivent favoriser la culture du respect, de l'équité, de l'égalité et de l'inclusion des femmes et des filles dans l'institution éducative et dans la société en général.

Depuis le dernier examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la communauté internationale a été témoin d'actes de violence déplorables, au nombre desquels la tentative d'assassinat de Malala Yousafzai et, les enlèvements en masse d'écolières au Nigeria, dont le dessein clairement avoué est de perturber l'éducation des filles. La haine et la violence déchaînées contre les écolières au Nigeria, Malala Yousafzai au Pakistan et les femmes et les filles en Afghanistan ne peuvent exister que dans un environnement propice à la violence, où la population a peur d'agir, ignore la menace, ou est amenée à accepter une ligne de conduite inacceptable comme norme. En fin de compte, ces actes sont l'expression de l'inégalité profonde entre les sexes qui doit être corrigée.

La violence ne doit en aucun cas être si intense ou extrême au point d'affecter le potentiel des femmes et des filles. Les écoles et les salles de classe à travers le monde sont le théâtre d'actes de violence; l'intimidation, le harcèlement sexuel, y compris la demande de faveurs sexuelles (en particulier dans les pays où les écoles sont payantes), la coercition et la discrimination caractérisée y sont monnaie courante.

La violence conjugale et familiale dans la sphère privée peut aussi avoir des effets indirects sur l'éducation des femmes et des filles. À titre d'illustration, les chercheurs ont constaté que la violence au sein des couples d'adolescents peut

affecter l'estime de soi, la réussite scolaire et les gains futurs plus tard. Les effets physiques et psychologiques sur les victimes ou les témoins d'actes de violence peuvent aussi avoir un impact dramatique sur l'apprentissage des enfants. Les enfants exposés à la violence conjugale sont plus susceptibles d'avoir des notes plus faibles lors des évaluations des compétences verbales, motrices et cognitives.

La pauvreté touche aussi l'apprentissage et la réussite scolaire des femmes et des filles, soit en raison de l'absence de moyens pour financer la scolarisation ou bien parce qu'elles sont sollicitées pour les tâches ménagères .ou pour travailler à l'extérieur Selon les dernières informations relatives aux Objectifs du millénaire pour le développement, au moment où le monde s'approche de l'égalité dans l'enseignement primaire, la pauvreté représente un obstacle majeur de l'enseignement secondaire, en particulier chez les filles plus âgées et, la violence à l'égard des femmes continue de saper les efforts déployés pour atteindre tous les objectifs, y compris ceux de l'éducation. Les jeunes femmes qui ne parviennent pas à boucler leur cursus secondaire sont plus exposées à la pauvreté.

Dans le même temps, les problèmes de santé liés à la pauvreté peuvent également affaiblir les capacités cognitives et conduire à un échec scolaire ultérieurement, des taux accrus de troubles de l'apprentissage, le redoublement et l'abandon scolaire chez les enfants plus âgés et plus jeunes ainsi qu'un faible QI, une capacité de locution et un succès plus faibles.

Dans un pays aussi riche que le Canada, la pauvreté, l'absence de ressources et la violence à l'égard des femmes et des filles peuvent également affecter réussite scolaire. Par exemple, les femmes et les filles autochtones connaissent des taux disproportionnellement élevés de pauvreté et de violence à caractère sexiste, tandis que dans le même temps elles font face à des niveaux inférieurs de scolarité et d'alphabétisation. En 2006, 37 % des femmes autochtones du Canada n'avaient pas terminé leur cursus secondaire. Depuis lors, cette statistique a peu évolué; selon le dernier recensement au Canada, les femmes inuites présentent les niveaux de scolarité les plus bas, avec 47 % des femmes âgées de 25 à 64 sans certificat, diplôme ou titre universitaire, suivies par les femmes des Premières nations, parmi lesquelles 30,1 % n'ont ni certificat, ni diplôme, ni titre universitaire. Dans l'ensemble, les femmes métisses ont de meilleurs résultats scolaires, mais sont encore à la traîne par rapport à la population générale du Canada.

Afin de garantir aux femmes et aux filles un accès à tous les niveaux d'éducation et, de diminuer l'impact que la violence et la pauvreté ont sur les taux de succès, tous les États Membres doivent :

- Favoriser une prise de conscience permanente des droits des femmes comme des droits fondamentaux, que 50 % de la population du monde mérite le respect et la possibilité de se développer à la hauteur de leurs capacités;
- Veiller à ce que toutes les femmes et les filles soient dans des environnements d'apprentissage sûrs et des maisons qui ne font aucune place à la violence, à la discrimination et à la pauvreté systémique;
- Garantir que la violence à l'égard des femmes et des filles sous toutes ses formes, y compris la violence conjugale, la violence sexuelle, la torture des acteurs non étatiques, les mariages précoces et forcés, les mutilations génitales, le viol et la violence fondée sur le sexe comme une arme de guerre, soit toujours reconnue, documentée, empêchée et, finalement arrêtée;

- Promouvoir la participation cohérente des femmes et des filles dans les politiques, les programmes et les décisions qui affectent leur vie et en particulier leurs expériences dans les établissements scolaires;
- Assurer l'accès à l'éducation publique de qualité à tous les niveaux, notamment dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur, ainsi que des services de garde d'enfants souples, abordables et de qualité pour permettre aux femmes d'accéder à des possibilités d'éducation, de formation et d'emploi;
- Mettre pleinement en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris la répartition du financement équitable pour l'éducation des femmes et des filles autochtones;
- Répartir le financement de l'éducation de manière équitable de sorte à attirer et maintenir les femmes et les filles dans les domaines des sciences et de la technologie et dans les métiers spécialisés;
- Promouvoir la poursuite des initiatives d'éducation et de formation professionnelle pour les parents ayant de faibles capacités de lecture et d'écriture et de calcul. À leur tour, ils œuvreront à promouvoir la valeur de l'apprentissage pendant leur parcours de vie auprès de leurs enfants;
- Promouvoir la participation des parents dans les établissements d'enseignement fréquentés par leurs enfants; et
- Fournir, un financement de base direct à long terme aux organisations communautaires et nationales de femmes pour accélérer l'avancement des programmes des droits des femmes et la formation de mouvement à tous les niveaux.

La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités a la conviction que le refus volontaire de l'accès à l'éducation est un acte de violence envers les femmes et les filles et un obstacle à l'émancipation sociale, économique et politique des femmes. L'accent permanent sur l'accès sûr à une éducation de qualité, l'absence de violence et l'engagement des États Membres à la fourniture de ressources à cette fin aideront à garantir l'égalité des sexes au niveau mondial et à s'aligner sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, 20 ans après son adoption lors de la Conférence mondiale sur les femmes en 1995.

Étant donné que l'examen des domaines critiques du Programme d'action de Beijing a lieu lors de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, nous demandons aux délégations de veiller à ce que ces questions soient portées à l'attention des organes de décision et mises en œuvre au niveau des pays.

La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités est une organisation non partisane, bénévole, autofinancée, qui compte plus de 100 Clubs de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités répartis dans toutes les provinces du Canada. Depuis sa création en 1919, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités a œuvré à l'amélioration du statut des femmes et à la promotion des droits de l'homme, de l'éducation publique, de la justice sociale et de la paix. Elle est dotée d'un statut consultatif spécial auprès des Nations Unies et est membre de la Commission de l'éducation de la Sous-Commission canadienne pour l'UNESCO. La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités

est la plus importante organisation affiliée à la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, qui représente les femmes dans le monde entier.